N° 59 - Février 2008

Réalisé par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales

L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE EN 2008

Au 1^{er} janvier 2008, on compte 2 583 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (171 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines, 2 393 communautés de communes et 5 syndicats d'agglomération nouvelle), regroupant 33 636 communes, soit 54,6 millions d'habitants. Bien qu'à un rythme qui se ralentit du fait du niveau de couverture déjà atteint, l'intercommunalité poursuit sa progression puisque près de 92 % des communes françaises et 87 % de la population sont désormais membres d'un EPCI à fiscalité propre. L'extension de la taxe professionnelle unique (TPU) s'est poursuivie en 2007. Les EPCI à TPU regroupent, 42,4 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2008, soit plus des trois quarts de la population totale sous le régime de l'intercommunalité. Pour la première fois, le nombre d'EPCI à fiscalité propre en 2008 diminue très légèrement, alors que la population regroupée est toujours plus importante, du fait notamment des 10 fusions d'EPCI recensées au 1^{er} janvier 2008.

LES GROUPEMENTS DE COMMUNES À FISCALITÉ PROPRE EN 2008

Au 1^{er} janvier 2008, le nombre total de groupements de communes à fiscalité propre s'élève à 2 583, ce qui correspond à 5 EPCI à fiscalité propre de moins que l'an passé. Ainsi au cours de l'année 2007, 8 EPCI se sont créés, 21 ont fusionné entre eux pour en créer 10 nouveaux, et 2 ont été dissous. Parmi les 8 créations, qui sont des communautés de communes (CC), 5 sont à fiscalité additionnelle et 3 à taxe professionnelle unique (TPU). Par ailleurs, 23 EPCI se sont transformés en optant pour le régime de la TPU.

La diminution du nombre de structures (5 EPCI de moins par rapport à 2007) s'explique par le niveau déjà élevé de couverture du territoire national désormais atteint par des structures intercommunales et par le nombre important d'EPCI ayant fusionné. Les particularités des régions restant à couvrir interviennent aussi : il s'agit notamment de l'Île-de-France ou de certaines zones à faible densité démographique.

Le dispositif de fusion mis en place par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL) continue de porter ses fruits avec les 10 fusions intervenues en 2007. Sept impliquent le regroupement de 2 CC et une de 3 CC, tandis que 2 communautés d'agglomération (CA) ont vu le jour en 2007, par fusions de CC.

Compte tenu des 169 communautés d'agglomération déjà existantes, **le nombre total de CA est passé à 171.** Le nombre des communautés urbaines (CU) et des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) reste inchangé.

Répartition des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2008

Type d'EPCI	Nombre d'EPCI	Nombre de communes regroupées	Population en millions d'habitants	
CU	14	360	6,3	
CA	171	3 003	21,4	
CC	2 393	30 244	26,6	
SAN	5	29	0,3	
Total	2 583	33 636	54,6	
dont à TPU	1 224	16 336	42,4	

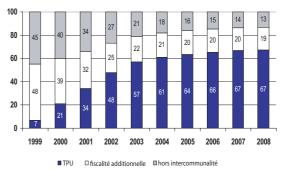
Si les créations d'EPCI à fiscalité propre concernent en premier lieu des groupements à fiscalité additionnelle, les transformations s'accompagnent en majorité du choix de la taxe professionnelle unique. Plus des trois quarts des transformations intervenues en 2007 s'accompagnent de passages de la fiscalité additionnelle à la TPU. Elles portent ainsi à 1 224 le nombre de groupements percevant la taxe professionnelle unique, contre 1 200 l'année précédente.

Avec 223 communes couvertes en plus par rapport au 1^{er} janvier 2007, l'intercommunalité s'étend encore, à un rythme qui se ralentit cependant.

Les communes appartenant à des communautés de communes nouvellement créées au 1^{er} janvier 2008 sont au nombre de 118. Les adhésions de communes à des EPCI préexistants en 2007 représentent 122 communes : 116 communes ont adhéré à des communautés de communes ; les communautés d'agglomération ont enregistré 4 adhésions ; enfin, 2 communes ont intégré le périmètre des communautés urbaines en 2007. On compte 17 retraits de communes, dont 10 intervenus lors des dissolutions d'EPCI. Les fusions entraînent le passage de 53 communes du périmètre des CC à celui des CA.

La taille moyenne des EPCI à fiscalité propre, toutes catégories juridiques confondues, a sensiblement augmenté de 1999 à 2008 en passant de 11 à 13 communes, mais avec d'importantes disparités entre les catégories et au sein de celles-ci.

Répartition de la population selon la fiscalité de l'EPCI d'appartenance de 1999 à 2008 (France entière)



^{1.} Dans tout le document, la population correspond à la population totale au recensement de 1999 corriaée des recensements complémentaires, le cas échéant.

LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE PROGRESSE ENCORE

La généralisation de la taxe professionnelle unique (TPU) se poursuit. Depuis 1999, le nombre de groupements à TPU a été plus que décuplé. 26 nouveaux EPCI ont opté pour la TPU en 2007, par transformation de régime fiscal ou création *ex-nihilo* d'EPCI à TPU, portant leur nombre à 1 224, regroupant plus des trois quarts de la population en intercommunalité. Cette tendance confirme les progrès de l'intégration fiscale associée à l'intercommunalité.

Le nombre de communes concernées par le régime fiscal de la taxe professionnelle unique progresse encore en passant de 15 859 à 16 336 du 1^{er} janvier 2007 au 1^{er} janvier 2008. Le nombre d'habitants concernés par ce régime fiscal particulièrement

intégré ne cesse donc d'augmenter. Il est désormais de **42,4 millions d'habitants** (soit 67,4 % de la population) en augmentation de plus de 635 000 habitants. La cohésion des EPCI l'ayant instauré et les logiques de solidarité entre les communes membres en sont renforcées.

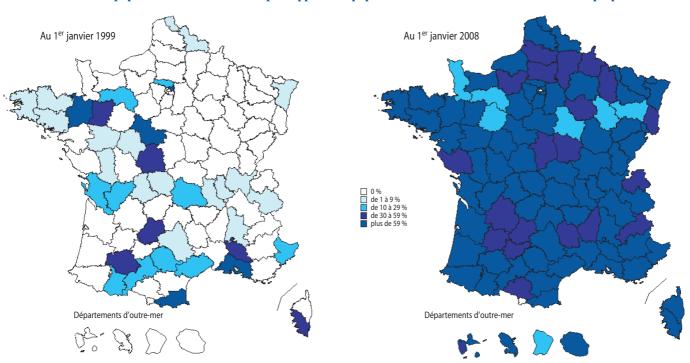
Les communautés d'agglomération sont obligatoirement à TPU, encouragées par la loi du 12 juillet 1999. Sur 14 communautés urbaines, 11 ont aujourd'hui opté pour le régime de la TPU.

Par ailleurs, le nombre de communautés de communes à TPU a plus que quadruplé entre 2000 et 2007 en passant de 236 à 1 037. ■

La TPU depuis 1999

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Nombre de groupements	111	306	511	745	934	1 028	1 103	1 162	1 200	1 224
	Nombre de communes	1 058	3 289	5 728	9 161	11 958	13 362	14 404	15 145	15 859	16 336
1	Population totale regroupée	4 248 627	13 160 490	20 714 339	29 689 634	35 364 452	37 753 421	39 461 624	40 918 530	41 804 508	42 439 810

Part de la population des EPCI à TPU par rapport à la population de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre



L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE : DES RÉALITÉS TRÈS DIVERSES

Les EPCI à fiscalité propre, souvent présentés dans leur ensemble, recouvrent en réalité des entités très différentes, à la fois dans leur taille et dans leur structure.

Une communauté de communes regroupe en moyenne un peu plus de 11 000 habitants, soit 10 fois moins qu'une communauté d'agglomération moyenne (125 000 habitants) et 13 communes membres, contre 18 pour les CA. La moitié des CC ont entre 4 400 et 14 000 habitants, et la moitié des CA ont une population comprise entre 66 600 et 145 000 habitants. Si 1 940 communautés de communes sur 2 393 comptent de 6 à 25 communes, on trouve 320 CC comptant 5 communes ou moins, et à l'opposé 133 CC regroupent 26 communes et plus.

Le nombre de communes composant une communauté d'agglomération est en comparaison beaucoup plus dispersé. Si 107 CA sur 171 comptent de 6 à 25 communes, on trouve 26 CA comptant 5 communes ou moins et à l'opposé 38 CA de 26 communes et plus.

Une communauté urbaine est constituée en moyenne de près de 450 000 habitants et de 26 communes.

Les CU, pour lesquelles depuis 1999 un seuil de 500 000 habitants est requis lors de leur création, regroupent entre 5 et 85 communes, avec des populations totales s'étalant de 53 000 habitants à plus d'un million d'habitants. ■

La répartition de l'intercommunalité au 1 ^{er} jan

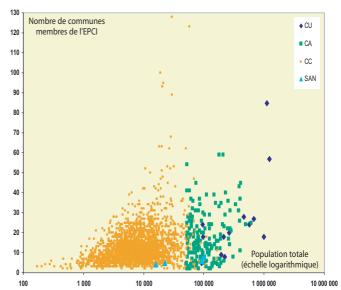
		Moyenne		Médiane		les minima* par n	ature juridique	les maxima* par nature juridique		
		population totale	nb de communes	population totale	nb de communes	le plus petit EPCI en population totale	le plus petit EPCI en nb de communes	le plus grand EPCI en population totale	le plus grand EPCI en nb de communes	
Ī	CU	447 426	26	243 542	20	53 376	5	1 219 111	85	
	CA	125 017	18	89 437	15	30 136	2	617 576	59	
	CC	11 113	13	7 613	11	172	2	167 548	128	
	SAN	64 599	6	89 973	6	15 983	4	101 514	8	

^{*} Pour les CU, les CA et les CC, le plus petit (grand) EPCI en population totale et le plus petit (grand) EPCI en nombre de communes ne sont pas les mêmes EPCI. Pour les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN). il s'aait du même EPCI.

Si les plus anciennes CU regroupent un nombre d'habitants qui se retrouve voisin de celui des plus importantes CA, les 3 CU les plus peuplées approchent ou dépassent le million d'habitants.

Les 5 SAN restent des structures atypiques avec en moyenne 65 000 habitants regroupés dans un nombre restreint de communes (6 en moyenne).

Si les 3 grandes catégories d'intercommunalités sont bien typées, les délimitations ne sont pas strictes. Deux CA comptent plus de 500 000 habitants, tandis que deux autres n'atteignent pas les 50 000. Le seuil de 500 000 habitants est dépassé par 5 CU sur les 14. Par ailleurs, tandis que certaines CC attendent d'atteindre les conditions nécessaires pour se transformer en CA, 27 CC ayant dépassé le seuil des 50 000 habitants conservent leur statut juridique actuel, ce qui est aussi le cas de 3 des SAN. Enfin 408 CC ne comptent pas plus de 3 500 habitants. Celles-ci regroupent cependant déjà 3 375 communes.



3 047 COMMUNES N'APPARTIENNENT PAS À UN EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Au 1^{er} janvier 2008, 3 047 communes ne sont pas regroupées au sein d'un EPCI à fiscalité propre, ce qui représente 8,4 millions d'habitants. En dehors de la région Îlede-France, il ne reste que 2 653 communes isolées qui regroupent 2,7 millions d'habitants.

La plupart des communes isolées sont de petite taille : 70 % d'entre elles comptent moins de 700 habitants qui représentent moins de 6,5 % de la population non regroupée au 1^{er} janvier 2008. À l'opposé, 39 % de la population des communes isolées provient de communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris), qui représentent 4,1 % des communes non regroupées. Parmi les 126 communes de cette catégorie, 88 se situent en Île-de-France. Deux régions ont respectivement 26 % et 51 % de leurs communes qui ne sont pas couvertes par l'intercommunalité : - L'Île-de-France, avec 394 communes non regroupées, dont Paris ;

- La Corse, avec 180 communes isolées, dont la quasi-totalité est en zone de montagne.

En dehors de ces régions, on compte des nombres encore importants de communes non regroupées dans les départements de la Haute-Garonne (155 communes isolées), de l'Aube (153), de l'Yonne (99), des Vosges (95), du Cher (94) et du Loiret (91).

Les régions Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire ont désormais atteint un taux de couverture de leurs communes très élevé avec moins de 1 % des communes non couvertes par l'intercommunalité à fiscalité propre. Les départements de l'Allier, du Maine-et-Loire, du Pas-de-Calais et de la Martinique ont atteint la couverture complète de leur territoire par l'intercommunalité. Dans huit autres départements cette couverture est atteinte à une ou deux communes près.

Répartition démographique des communes n'appartenant pas à un EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2008

C	Commun	es isolées	France	entière	en % de la même catégorie		
Communes	nombre de communes	population totale	nombre de communes	population totale	nombre de communes	population totale	
de moins de 700 habitants	2 143	528 911	24 387	6 728 699	8,8	7,9	
de 700 à moins de 1 000	208	171 102	3 047	2 537 395	6,8	6,7	
de 1 000 à moins de 2 000	294	413 300	4 346	6 059 656	6,8	6,8	
de 2 000 à moins de 5 000	194	605 565	2 924	9 027 730	6,6	6,7	
de 5 000 à moins de 10 000	81	552 712	1 030	7 121 624	7,9	7,8	
de 10 000 à moins de 20 000	47	724 445	507	7 078 477	9,3	10,2	
de 20 000 à moins de 50 000	58	1 813 259	322	9 746 281	18,0	18,6	
de 50 000 à moins de 100 000	21	1 425 060	83	5 441 411	25,3	26,0	
de 100 000 à moins de 300 000	0	0	32	5 046 448	0,0	0,0	
de 300 000 habitants et plus	1*	2 147 857*	5	4 152 430	20,0	51,7	
Total	3 047	8 382 211	36 683	62 940 151	8,3	13,3	

^{*} Il s'aait de la commune de Paris

L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE AU 1er JANVIER 2008

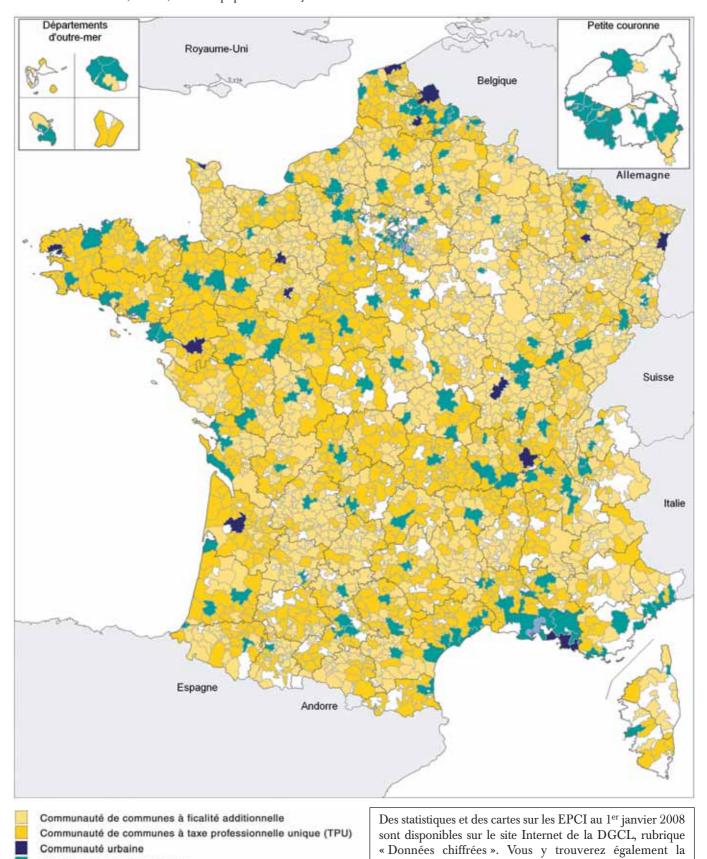
2 583 EPCI, soit 171 CA, 14 CU, 2 393 CC et 5 SAN;

33 636 communes, soit 91,7 % des communes ;

Communauté d'agglomération

Syndicat d'agglomération nouvelle

54 557 940 habitants, soit 86,7 % de la population française.



composition communale des groupements à fiscalité propre.

www.dgcl.interieur.gouv.fr